

Les perspectives d'emploi des jeunes diplômés en Italie pendant et après la crise de 2008

The Employment Prospects of Young Graduates in Italy during and after the 2008 Crisis

Raffaella Cascioli*

Résumé – En Italie, la transition des études au travail est particulièrement difficile. Le présent article documente les perspectives d'emploi des jeunes diplômés italiens pendant la récession économique (2008-2014) et pendant la reprise qui a suivi (2015-2017). Notre analyse, basée sur les données de l'enquête européenne sur les forces de travail, se concentre sur le taux d'emploi des diplômés récents dans la tranche des 20-34 ans, un indicateur adopté en Europe pour suivre le passage de l'école au travail. Nous distinguons le travail temporaire et examinons en parallèle les taux d'emploi des diplômés depuis plus de trois ans. L'estimation, avec un modèle logistique, de la probabilité de trouver un emploi, en tenant compte du niveau d'éducation et de l'ancienneté sur le marché du travail, montre, d'une part, que l'ancienneté n'a pas été une protection importante pendant la crise et, d'autre part, que les diplômés du supérieur ont moins souffert de la crise et plus profité de la reprise que ceux du deuxième cycle du secondaire. L'analyse des trajectoires de pseudo-cohortes ne révèle pas de persistance de l'effet des entrées sur le marché du travail pendant la crise, mais, pour les diplômés du second cycle du secondaire seulement, l'évolution des taux d'emploi temporaires évoque des effets de cohorte.

Abstract – *The school-to-work-transition in Italy suffers a number of critical issues. This paper documents the employment prospects of young Italians graduates during the economic recession (2008-2014) and in the subsequent period of recovery (2015-2017). The analysis, based on data from the European Labour Force Survey, focuses on the employment rate of recent graduates in the 20-34 age group, an indicator adopted by Europe to monitor transitions from school to work. We distinguish temporary employment, and examine in parallel the employment rates of those beyond three years after graduation. Logit model estimations of the probability to be employed, accounting for educational attainment and time spent in the labour market, show that seniority did not provide significant protection during the crisis, and that tertiary graduates were less affected by the crisis than upper secondary graduates, and have benefited more from the recovery. An analysis of pseudo-cohorts' trajectories suggests no evidence of a scarring effect but, for upper secondary graduates only, the changes in temporary employment rates evoke cohort effects.*

Codes JEL / JEL Classification : I26, J13, J21, J22, J23, J24

Mots-clés : transitions des études à l'emploi, marché du travail des jeunes, travail temporaire, Italie

Keywords: school-to-work transition, youth labour market, temporary jobs, Italy

* Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT) (racascio@istat.it)

L'auteure tient à remercier trois rapporteurs anonymes dont les commentaires et suggestions ont permis d'améliorer cet article.

Reçu en octobre 2018, accepté en décembre 2019. Traduit de l'anglais.

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux même, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

Citation : Cascioli, R. (2021). The Employment Prospects of Young Graduates in Italy during and after the 2008 Crisis. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 522-523, 43–59. <https://doi.org/10.24187/ecostat.2021.522d.2038>

Certains pays européens parviennent mieux que d'autres à insérer les jeunes sur le marché du travail. L'Italie, où il faut énormément de temps pour obtenir un premier emploi et où le taux d'emploi des jeunes est parmi les plus bas de l'Union européenne, est un exemple extrême des problèmes cruciaux qui affectent le passage des études à l'emploi en Europe du Sud. Les disparités entre pays en matière de perspectives d'emploi après l'obtention du diplôme dépendent du système d'éducation et de formation (programmes d'étude et orientation, flexibilité des parcours, etc.), du degré d'intégration entre le parcours éducatif et le marché du travail (stages, formations, apprentissage, etc.) et des institutions du marché du travail (protection de l'emploi, flexibilité, etc.). Dans toutes ces dimensions, l'Italie présente depuis longtemps des écarts considérables par rapport à de nombreux autres pays de l'UE. Hormis les aspects « structurels » de la transition de l'école au travail, l'emploi des jeunes est très sensible aux tendances économiques et a souffert de la crise économique mondiale de 2008 – mais pas avec la même intensité ni la même durée dans tous les pays. L'économie italienne a été plus durement touchée que celle des autres pays de l'OCDE et la reprise a été plus lente et plus modérée (OCDE, 2019a). En outre, une réforme significative (et sujette à de nombreux débats) du marché du travail a commencé en 2014, donnant lieu à plusieurs actes législatifs regroupés sous l'appellation collective *Jobs Act*. En Italie, les dix dernières années se sont donc caractérisées par une crise, une reprise modérée et une réforme du marché du travail. Comment les perspectives d'emploi des jeunes Italiens ont-elles évolué dans ce contexte ? Est-il possible de distinguer dans cette évolution les effets d'âge, de période et de génération ? Nous nous intéressons à ces questions à partir de l'examen des taux d'emploi des diplômés récents en Italie en période de récession (2008-2014) et en période de reprise (2014-2017).

Les difficultés connues par les jeunes qui arrivent sur le marché du travail sont bien connues et peuvent se résumer comme suit. Premièrement, et indépendamment de la situation générale du marché du travail, les jeunes diplômés, malgré leur niveau d'éducation en moyenne plus élevé que celui de la population déjà en emploi, souffrent d'un « déficit d'expérience », terme proposé, entre autres, par Pastore (2015). Bell et Blanchflower (2015) remarquent que ce manque d'expérience professionnelle peut engendrer un « piège de l'expérience » si les entreprises

cherchent en priorité des travailleurs expérimentés, empêchant donc les jeunes d'acquérir l'expérience professionnelle que ces mêmes entreprises exigent. Deuxièmement, parce qu'ils ont plus souvent un emploi temporaire ou parce qu'ils sont les « derniers arrivés », les jeunes sont plus susceptibles d'être les premiers licenciés en cas de ralentissement de l'économie. Pour ces raisons, l'emploi des jeunes est considéré comme le segment le plus vulnérable du marché du travail dans de nombreux pays européens (Brada & Signorelli, 2012). S'agissant des conditions de l'entrée sur le marché, la contribution respective de l'articulation études-emploi et des institutions du marché du travail à l'insertion des jeunes sur le marché a fait l'objet d'analyses approfondies (par exemple Ryan, 2001 ; Quintini *et al.*, 2007 ; Quintini & Manfredi, 2009 ; Van der Velden & Wolbers, 2008 ; Barbieri *et al.*, 2018). Ryan (2001) a notamment examiné l'impact relatif de la protection de l'emploi et des programmes spéciaux dédiés aux jeunes. Il en conclut que la déréglementation pourrait permettre d'atténuer les inégalités en matière de répartition du chômage, tandis que des programmes spécifiques pourraient se traduire par le remplacement des emplois réguliers par des emplois précaires, ce qui aggraverait *in fine* la situation pour les jeunes travailleurs. D'autres aspects des institutions du marché du travail ont fait l'objet de nombreux débats. L'un d'entre eux concerne le travail temporaire, mis en avant depuis les années 1990 comme une façon pour les jeunes d'acquérir l'expérience professionnelle dont ils ont besoin et de raccourcir la durée moyenne du chômage (OCDE, 1994 ; Krugman, 1994). Toutefois, les contrats temporaires ne permettent pas aux jeunes d'acquérir un capital humain spécifique et leur impact sur le taux d'emploi des jeunes diffère selon le contexte, comme le montre une comparaison entre l'Europe et les États-Unis (Quintini & Manfredi, 2009). De façon plus générale, plusieurs études montrent que la déréglementation du travail temporaire ne fait pas diminuer le chômage (Noelke, 2016), ou qu'elle le fait mais au prix d'une moindre qualité des emplois (Goffette & Véro, 2015) ou encore d'une instabilité accrue de l'emploi (par exemple en Espagne, voir Ianelli & Soro-Bonmati, 2003). Les débats ont également porté sur la possibilité que les contrats temporaires constituent un marche-pied vers l'emploi stable (Booth *et al.*, 2002 ; Scherer, 2004), certains travaux soulignant un risque d'enfermement dans cette catégorie de travail (Barbieri *et al.*, 2019). Pour certains auteurs toutefois, une réduction de la protection des travailleurs permanents

– insiders – contribuerait à la réduction des inégalités entre les personnes qui ont déjà un emploi et celles qui en cherchent un – outsiders – (Gebel & Giesecke, 2016 ; Passaretta & Wolbers, 2016). Pour finir, un autre courant de littérature s'est attaché plus précisément à étudier l'impact des récessions sur les résultats obtenus par les jeunes sur le marché du travail et les conséquences à long terme d'une entrée sur le marché du travail dans des conditions défavorables, soulignant les risques d'« effet cicatrice » pour les « générations perdues » (par exemple Scarpetta *et al.*, 2010 ; Gaini *et al.*, 2013)¹.

Les perspectives d'emploi des jeunes peuvent être analysées à partir de divers indicateurs : le taux de chômage, le taux d'emploi, le taux de NEET (jeunes qui ne sont pas en emploi, ni en études ou en formation) et le rapport entre le chômage des jeunes et celui des adultes. Dans le présent article, nous nous concentrons sur le taux d'emploi des diplômés récents qui ne suivent ni études ni formation. Ce taux est l'un des huit critères de référence du Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (ET2020²), qui définit quatre objectifs stratégiques dont « Améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation » (Conseil de l'Union européenne, 2009). Le taux d'emploi des diplômés récents a été conçu en tant qu'indicateur de l'employabilité des jeunes (pour des analyses de cet indicateur, voir Garrouste, 2011 ; Boeteng *et al.*, 2011 ; Arjona Perez *et al.*, 2010a ; 2010b).

Plus précisément, cet indicateur, fondé sur les données de l'Enquête européenne sur les forces de travail (EU-LFS), mesure la part des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur (âgés de 20 à 34 ans) ayant un emploi parmi les diplômés qui ont terminé leurs études ou leur formation de un à trois ans avant l'année de référence et qui ne sont inscrits à aucun autre programme d'enseignement ou de formation. L'objectif fixé pour 2020 était de 82 %³ (Conseil de l'Union européenne, 2012). Cet indicateur a notamment été utilisé pour analyser les déterminants de l'employabilité des jeunes diplômés en Europe (Garrouste & Rodrigues, 2012 ; 2014), puis dans le cadre d'analyses visant à définir le futur objectif de référence pour l'indicateur européen dans le cadre de l'ET2025 (Suta *et al.*, 2018)⁴.

L'analyse de cet indicateur est particulièrement intéressante pour l'Italie, où la part des jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (taux de NEET) est de plus en plus

inquiétante (ISTAT, 2018 ; 2010). Nous utiliserons cet indicateur tout au long du présent article.

En complément, nous appliquerons le même indicateur aux diplômés moins récents, c'est-à-dire qui détiennent leur diplôme depuis plus de trois ans (dans la même tranche d'âge)⁵. Ainsi, nous pourrions prendre en compte plusieurs cohortes de diplômés et, en utilisant l'indicateur à la fois pour les diplômés récents et les diplômés moins récents, observer la totalité du groupe de jeunes qui ne suivent plus d'études ou de formation. Nous isolons également le travail temporaire, d'autant plus que, durant la période observée, l'Italie a entamé une réforme du marché du travail (*infra*) susceptible d'avoir un impact significatif sur cette catégorie.

À partir de ces indicateurs, nous documentons les évolutions de l'emploi des jeunes diplômés du deuxième cycle du secondaire et du supérieur pendant la crise afin de voir si leur ancienneté sur le marché du travail les a protégés ou pénalisés durant la récession. Nous examinons aussi la tendance du travail temporaire par rapport à l'introduction des *Jobs Act* en 2014. Nous tentons également, avec une analyse basée sur pseudo-panels, de vérifier s'il existe un effet de cicatrice associé aux conditions économiques défavorables au moment de l'entrée sur le marché du travail.

1. Durant la crise économique, les débats sur « l'effet cicatrice » et les inquiétudes exprimées à ce sujet ont poussé le Conseil de l'Union européenne à émettre une recommandation, demandant aux États membres de mettre en place des mesures visant à favoriser l'insertion des jeunes générations sur le marché du travail, une initiative dénommée « garantie pour la jeunesse » (voir le Conseil de l'Union européenne, avril 2013).

2. Voir <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/education-and-training/eu-benchmarks>.

3. « D'ici 2020, la part des diplômés employés (20-34 ans) ayant terminé leurs études ou leur formation trois ans au plus avant l'année de référence devrait se chiffrer à au moins 82 % (contre 76,5 % en 2010). » – Conseil de l'Union européenne, 2012. L'indicateur fait partie des principales statistiques présentées dans le rapport annuel de la Commission européenne sur le suivi de l'éducation et de la formation (https://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/et-monitor_fr). Il a également été analysé à intervalles périodiques par l'Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT, 2019c ; 2018 ; 2014 ; 2013).

4. D'autres comparaisons des transitions études-emploi en Europe ont utilisé les données longitudinales de l'EU-SILC (Berloffa *et al.*, 2015 ; Carcillo *et al.*, 2015). Toutefois, l'utilisation de ces données pour l'analyse de cohortes de diplômés sur le marché du travail est limitée par la trop petite taille de l'échantillon. D'autres études ont utilisé les données de deux enquêtes ad hoc effectuées dans le cadre de l'Enquête européenne sur les forces de travail en 2000 et en 2009 (Kogan & Muller, 2003 ; Passaretta & Wolbers, 2016).

5. Dans cette tranche d'âge (20-34 ans), la part des diplômés ayant terminé leurs études depuis plus de trois ans est beaucoup plus élevée parmi ceux du deuxième cycle du secondaire que parmi ceux du supérieur (85,0 % contre 59,9 %). Une autre part correspond aux jeunes diplômés du second cycle du secondaire et du supérieur ayant terminé leurs études de 1 à 3 ans plus tôt : 14,2 % et 33,8 % respectivement. La part restante comprend les diplômés depuis moins d'un an : 0,9 % et 6,3 % respectivement. En Italie, parmi les jeunes diplômés, moins d'un sur trois suivait encore des études ou une formation en 2017 : 30,6 % de ceux ayant un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et 31,7 % de ceux ayant un diplôme de l'enseignement supérieur.

La suite de l'article commence par un bref aperçu du contexte italien s'agissant de la transition études-emploi, de la réforme du marché du travail introduite en 2014 et de l'écart entre l'Italie et l'UE en matière d'emploi des jeunes sur la période analysée. La deuxième section analyse les variations des taux d'emploi des jeunes diplômés. La troisième section examine l'évolution des trajectoires des différentes générations de diplômés entre 2005 et 2017.

1. Le cas italien

La crise financière de 2008 a eu un impact considérable sur l'économie italienne, se traduisant notamment par une réduction du produit intérieur brut (PIB), des pertes d'emploi et une diminution de la capacité de production. Sur la période observée, le PIB italien a diminué d'environ 7.1 % et la capacité de production du pays a chuté de 25 % (OCDE, 2019b). Dans le même temps, le taux de chômage a quasiment doublé, passant de 6.7 % en 2008 à 12.7 % en 2014. S'agissant du passage de l'école au travail, les études comparatives mettent depuis longtemps l'Italie à part au sein d'un noyau méditerranéen caractérisé par de faibles taux d'emploi et d'activité des jeunes, un taux de chômage particulièrement élevé et un délai prolongé pour obtenir un premier emploi. Malgré une grande réforme du marché du travail introduite en 2014 (*Jobs Act*), le taux d'emploi des jeunes diplômés italiens est toujours le plus bas des 28 pays de l'UE (juste après la Grèce) et reste inférieur à celui de 2008. Cette section présente brièvement ce contexte.

1.1. Passage des études à l'emploi

L'Italie illustre parfaitement les problèmes cruciaux des transitions de l'école au travail en Europe du Sud. La période de transition est très longue (Pastore, 2017), et non seulement elle est plus longue que la moyenne européenne (Eurostat, 2012) mais en plus elle augmente : d'environ 3.5 ans en 2006, la durée moyenne des transitions a atteint environ 5.5 ans en 2017 (Pastore *et al.*, 2020). Par rapport aux pays Européens non méditerranéens, l'Italie se caractérise par une part historiquement faible (quoique croissante) des diplômés de l'enseignement supérieur (-16 points de pourcentage, voir OCDE, 2017), des écarts régionaux significatifs, un rôle majeur de la structure familiale dans le soutien aux jeunes (modèle de la « famiglia lunga », voir Cicchelli & Merico, 2007, ainsi que Barbieri *et al.*, 2015 et Berfolla *et al.*, 2016) et un système éducatif rigide peu synchronisé avec le marché du travail. Le système peine à offrir

aux jeunes l'expérience professionnelle dont ils ont besoin et à développer leurs compétences générales ou spécifiques, et prolonge le délai avant l'entrée sur le marché du travail pour un grand nombre de jeunes inscrits à l'université. D'autre part, la part des diplômés du supérieur dans la tranche des 30-34 ans est d'environ 25 %, largement en deçà de la moyenne dans l'UE (environ 40 %). Le système d'éducation et de formation ne permet l'acquisition d'une expérience de travail qu'après l'obtention du diplôme, quasiment à l'opposé du système « dual » qui favorise l'emploi tôt après les études (Muller & Gangl, 2003) et permet de mieux articuler l'éducation et la demande de travail sur le marché (Ryan, 2001 – qui note également que les effets sur le taux d'emploi sont moins évidents à long terme)⁶.

Le passage des études à l'emploi est également affecté par un marché du travail où les travailleurs permanents bénéficient d'une protection importante, par le biais de conventions collectives nationales, et où les employés temporaires sont peu protégés (OCDE, 2010). Différentes formes de contrats flexibles et divers régimes salariaux ont vu le jour depuis le début des années 1990, visant à promouvoir à la fois la compétitivité de l'industrie italienne et l'entrée des jeunes sur le marché du travail (Pastore, 2017). Néanmoins, les indicateurs du marché du travail des jeunes en Italie ne se sont pas beaucoup améliorés : par rapport à d'autres pays européens, les taux d'emploi et d'activité des jeunes sont restés faibles et leur taux de chômage s'est maintenu à des niveaux très élevés (Iannelli & Soro-Bonmati, 2003). Le pourcentage des jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation est considérable et cette situation apparaît très persistante (Quintini *et al.*, 2007). En outre, la reprise qui a suivi la crise de 2008 a été moins prononcée en Italie que dans d'autres pays européens et a eu un impact différent sur les transitions études-emploi (ISTAT, 2019a ; Cascioli, 2016).

1.2. La réforme du marché du travail : le *Jobs Act*

À la suite d'autres réformes du marché du travail (la précédente étant la réforme « Fornero » de 2012 – voir Tiraboschi, 2012), le gouvernement italien a lancé une autre grande réforme en 2014, visant à faire augmenter l'emploi,

6. En 2015, une réforme du système d'éducation et de formation (loi 107-2015 dite « La Buona Scuola » – la bonne école) a ravivé le système « *Alternanza scuola lavoro* » (alternance entre l'école et le travail), qui permet d'alterner l'école et une expérience professionnelle pratique.

relancer la croissance et réduire le dualisme du marché du travail entre les travailleurs ayant un contrat à durée indéterminée et ceux ayant un contrat « atypique », en encourageant les employeurs à offrir des emplois permanents.

La réforme a donné lieu à plusieurs actes législatifs regroupés sous l'appellation collective *Jobs Act*⁷. Le décret-loi n° 34 du 20 mars 2014 (décret *Poletti*) forme la première partie de la loi *Jobs Act*. Il révisé le cadre législatif régissant les contrats de travail temporaire et l'apprentissage. Il permet d'augmenter le nombre de renouvellements d'un contrat de travail, ainsi que la durée globale maximale de ces contrats, et réduit le nombre de motifs nécessaires (*causalità*) pour justifier le recours à un contrat temporaire. La loi n° 183/2014, adoptée en décembre 2014, a fait suite. Elle modifie le cadre juridique de la protection des emplois permanents et de l'utilisation de contrats atypiques. Cette loi a donné lieu à huit décrets, adoptés en septembre 2015, dont le décret n° 23 du 4 mars 2015 abrogeant les droits de réintégration des travailleurs (article 18 du Statut des travailleurs) en cas de licenciement sans motif valable au sein d'entreprises de plus de 15 employés et introduisant un nouveau type de contrat de travail permanent (applicable uniquement aux nouvelles recrues) caractérisé par une hausse des coûts de licenciement en fonction de l'ancienneté de l'employé, ainsi que le décret n° 81 du 15 juin 2015 limitant l'utilisation de contrats atypiques et éliminant une partie d'entre eux (comme le *contratto di collaborazione coordinata e continuativa a progetto*, un type de contrat de travail lié à un projet spécifique – et donc temporaire).

Le gouvernement a complété ces réformes par des incitations fiscales visant à encourager les employeurs à offrir de nouveaux contrats de travail permanent, au moyen d'une baisse temporaire et décroissante des cotisations sociales : une exemption totale de trois ans (loi budgétaire *Legge di Stabilità 2015*) puis une exemption de 40 % pendant deux ans en vertu de la loi *Legge di Stabilità 2016* puis limitée à certaines régions définies par un programme territorial dénommé « Emploi pour le Sud » en vertu de la *Legge di Stabilità 2017*.

1.3. Écart entre les taux d'emploi des jeunes diplômés en Italie et en Europe

L'écart entre les taux d'emploi des jeunes en Italie et en Europe était déjà important avant la crise de 2008 : le taux d'emploi des diplômés récents (ayant terminé leurs études ou leur formation depuis un à trois ans) était d'environ

65 % en Italie en 2008, inférieur de 17 points à la moyenne européenne et légèrement supérieur à son niveau du début des années 2000. Avec la récession, ce taux a diminué de 20 points en six ans, de sorte que l'écart avec l'UE a quasiment doublé (figure I). La tendance s'est retournée après 2014 et le taux d'emploi des diplômés récents a augmenté d'environ 10 points, sans pour autant retrouver le niveau d'avant la crise. L'écart est moins prononcé pour les diplômés ayant plus d'ancienneté sur le marché du travail (c'est-à-dire détenant leur diplôme depuis plus de trois ans).

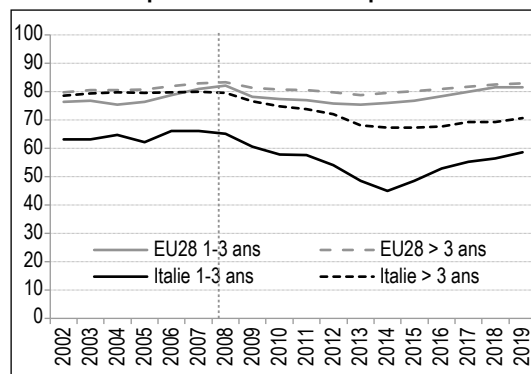
Cette comparaison montre également que la transition études-emploi peut être considérée comme achevée en trois ans après la fin des études dans l'UE en moyenne, alors qu'elle est beaucoup plus longue en Italie. Par niveau d'éducation, la baisse du taux d'emploi des jeunes s'observe en Italie pour les diplômés récents (1-3 ans), aussi bien ceux du deuxième cycle du secondaire que ceux du supérieur (figure II-A). La crise a également creusé l'écart entre les taux d'emploi des diplômés du deuxième cycle du secondaire et ceux du supérieur, et cet écart reste très éloigné de son niveau d'avant la crise alors qu'il n'a quasiment pas changé dans l'UE.

S'agissant des jeunes diplômés moins récents, les écarts initiaux entre les taux d'emploi en Italie et en Europe sont beaucoup moins prononcés mais, là aussi, la crise économique a eu un impact plus important en Italie et la reprise n'a quasiment rien changé pour les diplômés du second cycle du secondaire (figure II-B).

Globalement, qu'il s'agisse des diplômés récents ou moins récents, ou des diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement

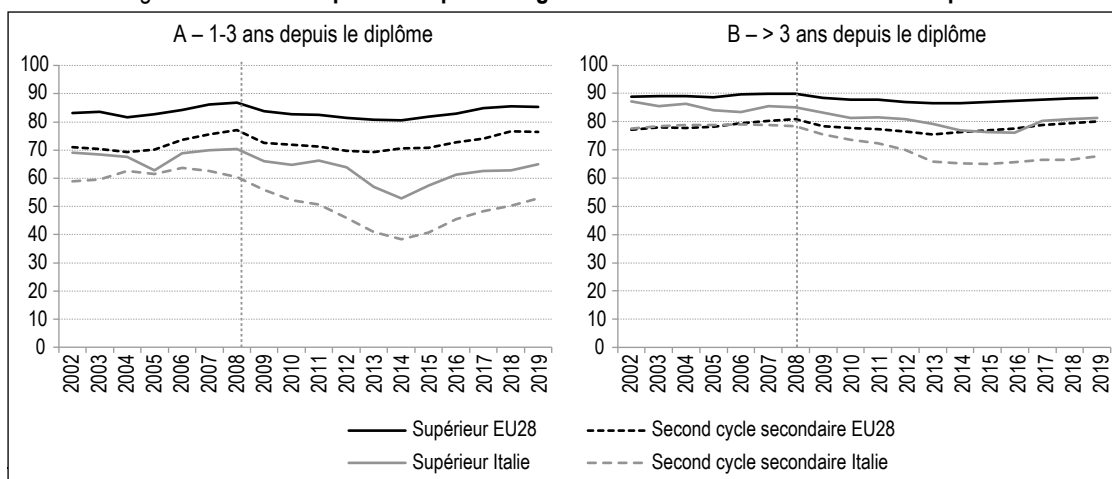
7. Tous les documents sont disponibles sur le site du ministère du Travail italien : <http://www.jobsact.lavoro.gov.it/documentazione/Pagine/default.aspx>.

Figure I – Taux d'emploi des diplômés âgés de 20 à 34 ans selon le nombre d'années depuis l'obtention du diplôme



Source : EU LFS.

Figure II – Taux d'emploi des diplômés âgés de 20 à 34 ans selon le niveau de diplôme



Source : EU LFS.

supérieur, on observe ainsi que les écarts de taux d'emploi des jeunes en Italie et en Europe, déjà importants en 2008, se sont creusés davantage et se maintiennent à des niveaux plus élevés qu'avant la crise.

2. Analyse empirique des variations des perspectives d'emploi des jeunes diplômés

Dans cette section, nous nous concentrons sur l'impact de la période durant laquelle les diplômés entrent sur le marché du travail (crise/reprise) sur leurs perspectives d'emploi, selon le temps écoulé depuis l'obtention de leur diplôme (c'est-à-dire leur ancienneté sur le marché du travail, représentée par ce laps de temps).

Nous utilisons des modèles logistiques pour estimer la distribution conditionnelle de la probabilité d'emploi des diplômés du deuxième cycle du secondaire et du supérieur. Nous tenons compte du sexe, de la région (Nord, centre et Sud) et de la nationalité (italienne ou étrangère), ainsi que du type de diplôme dans le deuxième cycle du secondaire (général, technique, professionnel, qualification professionnelle en trois ans) et du principal domaine d'étude dans l'enseignement supérieur (sciences humaines, sciences sociales, droit, études techniques/scientifiques). Les modèles sont estimés pour des sous-groupes de diplômés constitués en fonction du nombre d'années écoulées depuis l'obtention du diplôme, c'est-à-dire de présence (ou d'ancienneté) sur le marché du travail : jusqu'à trois ans, plus de trois ans, ce dernier groupe étant lui-même divisé en trois sous-groupes d'ancienneté (4-6 ans, 7-9 ans et plus de 9 ans). Nous considérons l'ensemble des personnes ayant obtenu leur diplôme entre 2008 et 2014 ou entre 2014 et 2017 puis estimons les

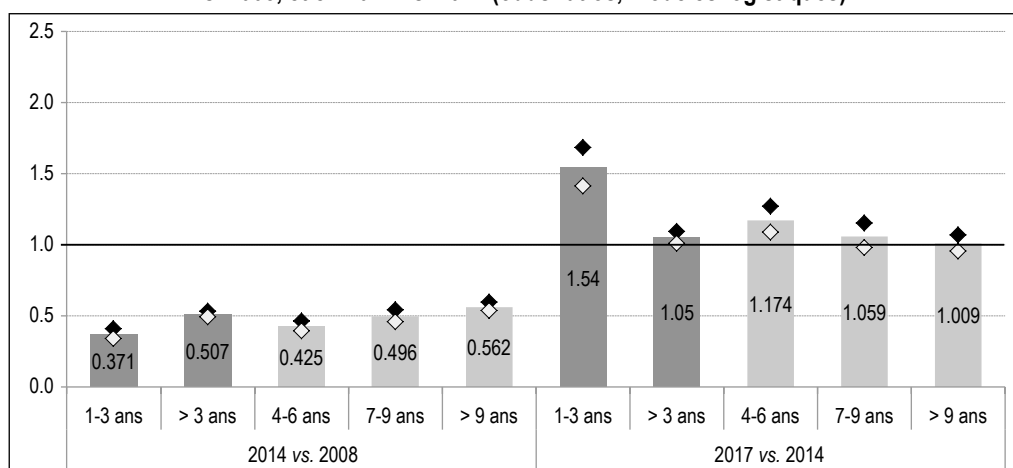
odds ratio (OR ensuite) de l'emploi et du travail temporaire en 2014 par rapport à 2008 (crise), puis en 2017 par rapport à 2014 (reprise).

Parmi les récents diplômés du deuxième cycle du secondaire, les probabilités d'emploi estimées en 2014 représentaient environ un tiers (OR : 0.371) de celles de 2008 (figure III). Parmi les diplômés ayant terminé leurs études depuis plus de trois ans, les perspectives d'emploi n'ont diminué « que » de moitié (OR : 0.507). Cela confirme que les diplômés récents sont les plus pénalisés en période de ralentissement cyclique. Toutefois, l'impact de la crise sur les perspectives d'emploi n'a été que légèrement inférieur pour ceux qui avaient le plus d'ancienneté sur le marché du travail. Cela est également vrai pour les jeunes observés en 2014 qui avaient terminé leurs études depuis quatre à six ans et dont la transition études-emploi avait commencé pendant la crise économique, ainsi que pour ceux qui, en 2014, avaient terminé leurs études depuis plus de six ans et avaient été exposés pendant un certain temps aux conditions économiques positives d'avant la crise (figure III). Cela suggère que l'ancienneté sur le marché du travail n'a pas beaucoup protégé les jeunes contre l'impact négatif de la crise⁸.

Les facteurs expliquant la plus grande « réactivité » de la probabilité pour les jeunes de trouver un emploi incluent le volume important de contrats de travail temporaire (le nombre d'employés peut être réduit tout simplement en ne renouvelant pas ces contrats à leur expiration). Ainsi, la plus forte sensibilité au cycle

8. Dans d'autres pays, la sensibilité au cycle économique diminue plus rapidement à mesure que l'ancienneté sur le marché du travail augmente. En France, par exemple, elle devient relativement faible à partir de la cinquième année d'ancienneté (Fondeur & Minni, 2004).

Figure III – Diplômés du second cycle du secondaire (20-34 ans). Probabilité d'être en emploi en 2014 vs. 2008, et en 2017 vs. 2014 (odds ratios, modèles logistiques)



Nombre d'observations pour chacun des 10 modèles (de gauche à droite) : 9 628, 61 964, 12 795, 13 433, 35 736, 8 830, 51 062, 11 543, 11 577, 27 942.

Note : les losanges noirs et blancs représentent, respectivement, les bornes haute et basse de l'intervalle de confiance à 95 % de Wald.

Source : ISTAT, enquête sur les forces de travail.

économique observée parmi les jeunes diplômés italiens ayant plus d'ancienneté sur le marché du travail découlerait également de la transition plus lente entre les contrats temporaires et les contrats permanents qui caractérise l'emploi en Italie⁹.

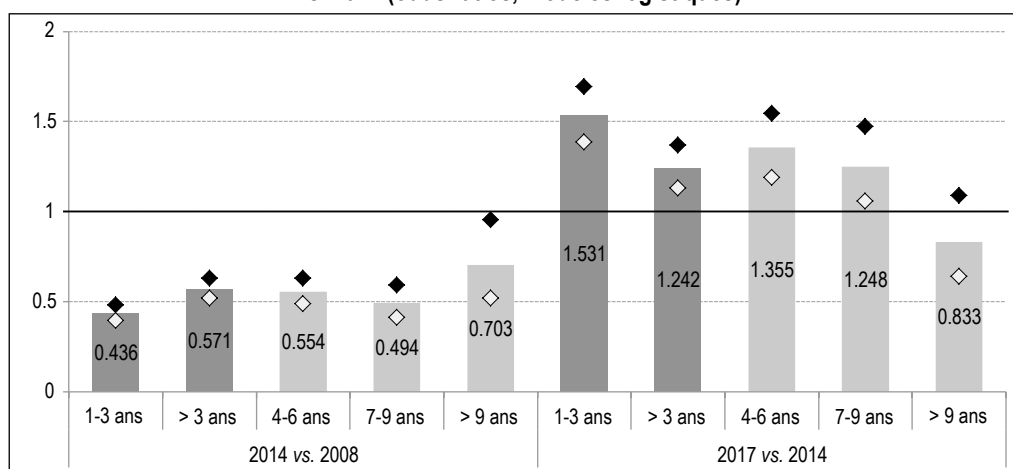
La reprise économique a eu un impact positif considérable sur les perspectives d'emploi des récents diplômés du deuxième cycle du secondaire, qui ont augmenté de 50 % (OR : 1.54) par rapport à celles des diplômés de 2014. Même les diplômés ayant terminé leurs études depuis quatre à six ans avaient plus de chances de trouver un emploi que leurs pairs ayant la même ancienneté en 2014 (figure IV). En effet, bien qu'ils soient entrés sur le marché du travail peu avant 2014 – moment le plus critique en

termes d'entrée sur le marché (voir également la figure VII ci-dessous) – ils ont profité de la reprise économique et leurs perspectives d'emploi, quatre à six ans après l'obtention de leur diplôme, étaient supérieures à celles de leurs pairs entrés sur le marché aux alentours de 2011. En revanche, en 2017, les perspectives d'emploi des diplômés qui avaient terminé leurs études depuis plus de six ans étaient semblables à celles des diplômés ayant la même ancienneté

9. OCDE, 2008.

10. En Italie, l'incidence globale du travail temporaire est supérieure à celle calculée uniquement en fonction des employés. Cela s'explique par le phénomène courant de « l'emploi indépendant caché » parmi les jeunes, c'est-à-dire les travailleurs indépendants qui fournissent des services à un même client de façon continue, pouvant ainsi être considérés comme des employés de facto (OCDE, 2010). De plus, les contrats qui régissent habituellement ces relations professionnelles tendent à avoir une durée déterminée.

Figure IV – Diplômés du supérieur (20-34 ans). Probabilité d'être en emploi en 2014 vs. 2008, et en 2017 vs. 2014 (odds ratios, modèles logistiques)



Nombre d'observations pour chacun des 10 modèles (de gauche à droite) : 7 705, 11 975, 6 142, 4 245, 1 588, 7 140, 11 607, 5 490, 4 256, 1 861.

Note : cf. figure III.

Source : ISTAT, enquête sur les forces de travail.

en 2014¹¹. Ce résultat montre, une fois de plus, que la crise a eu le plus gros impact sur les jeunes diplômés ayant moins d'ancienneté sur le marché du travail, mais que ce sont eux qui ont le plus profité de la reprise économique qui a suivi. La dynamique constatée pendant la reprise, fortement corrélée à l'ancienneté sur le marché du travail, est différente de celle constatée pendant la crise, durant laquelle les variations ont été plus homogènes parmi les diplômés du deuxième cycle du secondaire, indépendamment du temps écoulé depuis l'obtention du diplôme.

Les résultats montrent également une diminution soudaine et importante des perspectives d'emploi des diplômés du supérieur : entre le début de la crise et 2014, les probabilités d'emploi ont diminué de plus de moitié (OR : 0.436) pour les diplômés récents mais d'un peu moins de la moitié (OR : 0.571) pour les diplômés moins récents.

Dans la dernière période de trois ans examinée ci-dessus, ceux qui ont le plus profité de la reprise ont été les diplômés du supérieur les plus récents, avec une hausse de 50 % de la probabilité de trouver un emploi, semblable à celle estimée pour les diplômés du deuxième cycle du secondaire. En revanche, contrairement aux diplômés du deuxième cycle du secondaire, les diplômés moins récents bénéficiaient également de meilleures perspectives d'emploi en 2017 qu'en 2014. Cela concerne tout particulièrement ceux qui avaient quitté l'université depuis quatre à six ans (OR : 1.355) et depuis sept à neuf ans (OR : 1.288)¹². En conséquence, la reprise économique a touché les diplômés du supérieur de façon plus homogène, indépendamment de leur ancienneté sur le marché du travail. En règle générale, et notamment pour ceux qui ont plus d'ancienneté, les diplômés du supérieur semblent avoir été relativement plus protégés pendant la crise et plus favorisés pendant la reprise que ceux du deuxième cycle du secondaire.

Les générations plus jeunes sont les plus concernées par le travail temporaire (contrats à durée déterminée et contrats de projet). En 2017, parmi les jeunes qui ne suivaient plus d'études ou de formation, 28.5 % des diplômés du deuxième cycle du secondaire et 29.5 % des diplômés du supérieur avaient un contrat de travail temporaire. En outre, bien que l'incidence du travail temporaire tende à diminuer dans le temps, la proportion des jeunes employés avec ce type de contrat reste importante même après plusieurs années¹³.

Une comparaison de cohortes de jeunes ayant la même ancienneté sur le marché du travail,

pendant la crise et en période de reprise économique, fournit des indications sur l'évolution du travail temporaire dans le temps. La part du travail temporaire parmi les diplômés du deuxième cycle du secondaire ayant terminé leurs études depuis un à trois ans a fortement augmenté entre 2008 et 2014 : la probabilité de trouver un travail temporaire a presque doublé durant cette période (OR : 1.858) (figure V). L'augmentation des emplois temporaires a été plus faible mais néanmoins importante parmi les jeunes ayant terminé leurs études depuis plus longtemps ; elle est estimée à environ 50 % (OR : 1.495). Cela semble avoir affecté particulièrement ceux qui détiennent leur diplôme depuis quatre à six ans. Comme nous l'avons déjà noté, ceux qui, en 2014, avaient terminé leurs études depuis quatre à six ans sont entrés sur le marché du travail en période de crise, au même moment que ceux qui avaient obtenu leur diplôme plus récemment.

La faiblesse persistante de la demande de main-d'œuvre, ainsi que les incertitudes liées à la longue crise économique, ont inévitablement fait augmenter le nombre de personnes embauchées sur des contrats de travail temporaire. De plus, en raison de la législation régissant le renouvellement et la durée maximale de ces contrats, les jeunes présents sur le marché du travail pendant moins longtemps étaient les plus susceptibles d'obtenir un contrat de travail temporaire.

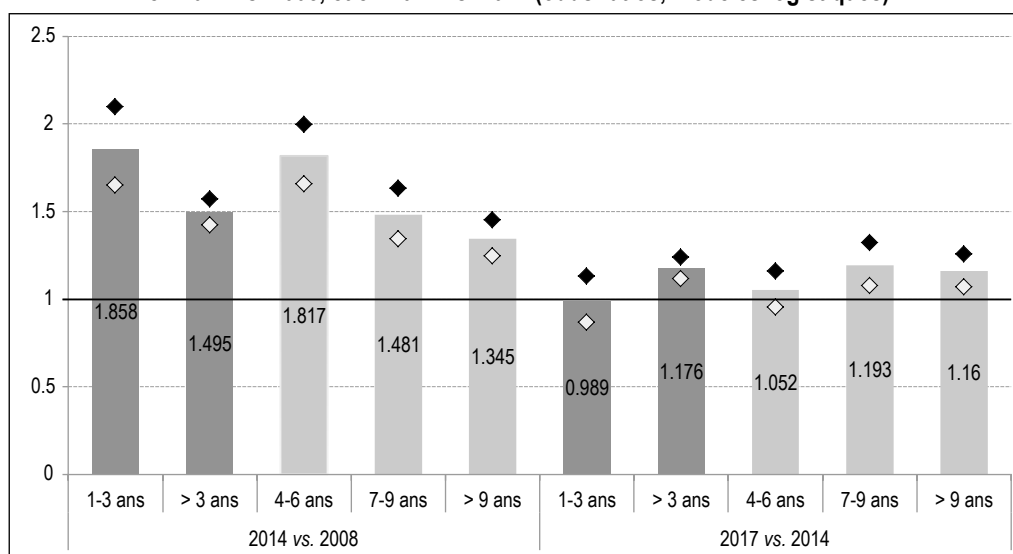
Durant la période 2015-2017, la forte hausse de la probabilité pour les diplômés récents du deuxième cycle du secondaire et pour les diplômés moins récents (ayant terminé leurs études depuis quatre à six ans) de trouver un emploi ne s'est pas accompagnée d'une hausse du travail temporaire. Ce résultat est inattendu : en règle générale, les contrats de travail temporaire sont le moyen le plus rapide de répondre à une hausse de la demande de main-d'œuvre. Ainsi, le facteur travail peut être adapté aux variations de la production, mais cela illustre également une certaine incertitude sur le caractère durable de la reprise. Or, comme nous l'avons noté plus haut, la contraction de l'activité économique ne s'est que partiellement retournée entre 2014 et

11. La reprise économique a toutefois eu un impact positif sur les jeunes ayant plus d'ancienneté sur le marché du travail. De fait, certains des diplômés observés en 2017 qui avaient terminé leurs études depuis plus de six ans sont entrés sur le marché du travail pendant la crise économique – lorsque les taux de premier emploi étaient très bas – tandis que leurs pairs observés en 2014 ont profité des conditions de travail d'avant la crise, lorsque les taux d'emploi étaient plus élevés.

12. Les résultats relatifs aux diplômés de l'enseignement supérieur détenant leur diplôme depuis plus de neuf ans ne sont pas très fiables en raison du nombre limité de tels cas.

13. Voir ci-dessus : trajectoires des générations de nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Figure V – Diplômés du second cycle du secondaire (20-34 ans) en emploi. Probabilité d'emploi temporaire en 2014 vs. 2008, et en 2017 vs. 2014 (odds ratios, modèles logistiques)



Nombre d'observations pour chacun des 10 modèles (de gauche à droite) : 4 854, 44 364, 8 232, 9 407, 26 725, 3 896, 33 216, 6 632, 7 274, 19 310.

Note : cf. figure III.

Source : ISTAT, enquête sur les forces de travail.

2017. Dans ces conditions, les entreprises sont habituellement très prudentes, et offrent plutôt des contrats de courte durée faciles à résilier, le temps de déterminer si la reprise est durable ou s'il ne s'agit que d'une amélioration temporaire (Dell'Aringa *et al.*, 2018). Par ailleurs, le premier décret de la loi *Jobs Act* (décret-loi n° 34 du 20 mars 2014) visait à encourager les embauches temporaires en simplifiant les règles en vigueur. Cependant, d'autres parties de la loi *Jobs Act* introduisant une résiliation flexible des contrats de travail permanent et des incitations poussant les employeurs à offrir un travail permanent – au moyen d'une baisse des cotisations sociales des employeurs¹⁴ – ont eu un effet dominant.

Cette analyse est dans la ligne de récents rapports indiquant que les réformes censées promouvoir l'utilisation de contrats de travail permanent ont eu un impact significatif à la fois sur la conversion des contrats et sur les nouvelles embauches (Sestito & Viviano, 2016 ; Leonardi & Nannicini, 2016). Pourtant, elles ont eu un impact plus important sur l'embauche de jeunes en contrats de travail permanent dans le cadre d'un premier emploi que sur la conversion de contrats temporaires en contrats permanents (INPS, 2016).

Les diplômés du deuxième cycle du secondaire les moins récents (ceux ayant terminé leurs études depuis plus de six ans) sont une exception notable : en 2017, leurs perspectives d'emploi étaient semblables à celles de leurs pairs de 2014, mais avec une plus grande part de travail

temporaire. Il semble donc que la loi *Jobs Act* et la réduction des cotisations des employeurs n'aient pas engendré d'augmentation du nombre de contrats de travail permanents proposés à ces jeunes. Sachant que les diplômés du supérieur n'ont pas été pénalisés de la même façon (tant en termes de quantité que de qualité de l'emploi), la dynamique particulière de l'emploi des diplômés du deuxième cycle du secondaire peut être considérée comme une conséquence et un signe de l'obsolescence rapide (et du manque d'attrait qui en découle) des qualifications du second cycle du secondaire. Cela suggère également un effet d'enfermement dans le « mal-emploi » sur le marché secondaire d'un marché du travail segmenté où les flux entre les deux secteurs sont plus restreints pour les diplômés du deuxième cycle du secondaire.

Parmi les diplômés du supérieur, le travail temporaire a moins augmenté pendant la crise, ne touchant généralement que ceux entrés sur

14. Un article récent, qui analyse les données de l'Istituto nazionale della previdenza sociale (INPS, qui gère les cotisations sociales), estime que la loi *Jobs Act* et les incitations fiscales associées expliquent la forte hausse du nombre de nouveaux contrats de travail permanent, découlant en partie de la conversion de précédents contrats de travail temporaire et en partie de la décision des entreprises d'embaucher de nouveaux employés à l'avance afin de pouvoir bénéficier de ces incitations (Leonardi & Nannicini, 2016). Une autre étude, disponible sur le site Web de l'INPS, estime un impact positif spécifique du nouveau type de contrat de travail permanent, qui fait augmenter les coûts de licenciement proportionnellement à l'ancienneté, introduit par la loi *Jobs Act*, en soulignant que l'augmentation attendue du nombre d'embauches était supérieure à l'augmentation du nombre de licenciements (Boeri & Garibaldi, 2018). Une étude récente semble indiquer que l'augmentation du nombre de contrats de travail permanent découle non pas de la flexibilité introduite par la loi *Jobs Act* (réduction des coûts de licenciement et moindre incertitude liée à ces contrats) mais plutôt de la réduction des cotisations (Sestito, 2016).

le marché le plus récemment (rapport des cotes de 1.292) (figure VI). Entre 2014 et 2017, tant les récents diplômés du supérieur que ceux détenant leur diplôme depuis plus longtemps (dont les perspectives d'emploi avaient fortement augmenté, comme vu ci-dessus) ont bénéficié d'une légère diminution du risque de travail temporaire. La loi *Jobs Act*, ainsi que la réduction des cotisations des employeurs durant la période 2005-2016 visant à promouvoir les emplois permanents, ont certainement joué un rôle. L'impact de l'éducation sur les perspectives d'emploi est lui aussi très clair. Les diplômés du supérieur ont été mieux protégés pendant la crise et plus favorisés lors de la reprise. La demande de main-d'œuvre, également alimentée par les changements récemment apportés au système de production, semble indiquer que, désormais, les employeurs s'intéressent davantage aux jeunes diplômés du supérieur et leur offrent plus souvent des contrats de travail permanent.

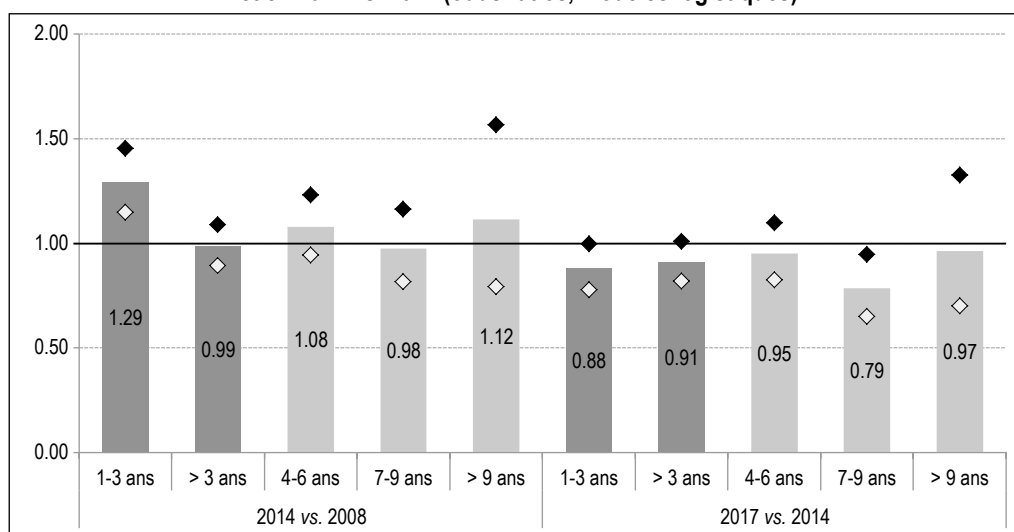
Cela peut s'expliquer par la polarisation accrue du marché du travail en Italie (et dans plusieurs autres pays), liée au progrès technologique et à la mondialisation, qui ne favorise pas les emplois moyennement qualifiés¹⁵. Toutefois, la polarisation observée en Italie ne ressemble pas à celle observée dans d'autres pays, car le segment des emplois hautement qualifiés y croît plus lentement (OCDE, 2019c). Compte tenu de l'expansion de l'enseignement supérieur en Italie ces dernières décennies (ISTAT, 2018), il est possible que ce que nous observons soit le résultat d'une concurrence inévitable entre des diplômés de différents niveaux d'éducation. Notamment, compte tenu d'une offre restreinte

d'emplois hautement qualifiés, les postes destinés à des diplômés du deuxième cycle du secondaire peuvent être occupés par des personnes ayant un niveau d'éducation supérieur, de sorte que les personnes les moins qualifiées sont évincées et se réorientent vers des emplois instables ou vers un travail moins qualifié, ou se retrouvent au chômage¹⁶. Cela peut alors engendrer un problème de déclassement professionnel : bien que les plus qualifiés semblent accéder plus facilement aux emplois permanents, ces emplois peuvent ne pas correspondre à leur niveau d'éducation (voir ISTAT, 2019b).

Pour finir, la tendance des contrats de travail temporaire affiche une absence totale de continuité sur les trois dernières années : après avoir fortement diminué en 2015-2016 (-4.6 et -7.7 points respectivement), la part du travail temporaire parmi les diplômés du deuxième cycle du secondaire et du supérieur a augmenté en 2017 (+4.7 et +4.2 respectivement)¹⁷. Une tendance similaire mais moins prononcée a été observée parmi les diplômés moins récents. Il serait difficile de ne pas établir de lien entre cette tendance et la fin des réductions des cotisations pour les contrats de travail permanent. Les prévisions d'introduction de nouveaux avantages

15. La part des emplois moyennement qualifiés a fortement diminué par rapport à celle des emplois fortement et faiblement qualifiés (OCDE, 2019c).
 16. Voir Iannelli & Soro-Bonmati (2003). L'article compare le passage de l'école au travail en Italie et en Espagne il y a environ vingt ans. Les difficultés connues par les jeunes faiblement qualifiés sont plus importantes en Espagne qu'en Italie, ce que les auteurs expliquent par l'expansion plus rapide de l'enseignement supérieur en Espagne pendant cette période.
 17. En 2017, s'agissant du taux d'emploi des diplômés récents (ayant terminé leurs études depuis un à trois ans), cette tendance positive s'est légèrement détériorée après deux ans de croissance soutenue (voir la figure II).

Figure VI – Diplômés du supérieur (20-34 ans) en emploi. Probabilité d'emploi temporaire en 2014 vs. 2008, et en 2017 vs. 2014 (odds ratios, modèles logistiques)



Nombre d'observations pour chacun des 10 modèles (de gauche à droite) : 4 654, 9 538, 4 738, 3 469, 1 331, 4 015, 8 903, 4 035, 3 365, 1 503.
 Note : cf. figure III.
 Source : ISTAT, enquête sur les forces de travail.

pour l'emploi permanent des jeunes dans la loi budgétaire de 2018 ont également joué un rôle¹⁸. Cela semble suggérer que le récent réexamen du cadre législatif régissant les emplois permanents n'a pas du tout réduit l'utilisation des contrats de travail temporaire, car la suppression des incitations proposées aux entreprises pour offrir des contrats permanents ou convertir les contrats temporaires en contrats permanents a de nouveau engendré une recrudescence du travail temporaire.

3. Trajectoire des générations de nouveaux arrivants sur le marché du travail

Nous passons maintenant à une analyse des trajectoires des diplômés, à partir du taux d'emploi de pseudo-cohortes dans le temps : la cohorte « 2008 », âgée de 20 à 34 ans et dans la 1ère à 3ème année après l'obtention du diplôme en 2008, est âgée de 21 à 35 ans et dans sa 2ème à 4ème année après l'obtention du diplôme en 2009, etc, et nous répétons cette construction pour les cohortes précédentes et suivantes (avec évidemment un intervalle d'observation plus court pour les suivantes). Les trajectoires, en termes de taux d'emploi, sont représentées à l'aide d'un diagramme de Lexis, qui permet de mettre en évidence des effets de période et de génération ou de cohorte, c'est-à-dire les effets découlant de la survenance des mêmes événements au même moment après la fin des études¹⁹. Comme plus haut, nous distinguons les diplômés du deuxième cycle du secondaire et ceux du supérieur et nous examinons également le taux d'emploi temporaire.

La figure VII-A représente les taux d'emploi de chaque cohorte de diplômés récents du deuxième cycle du secondaire entre 2005 et 2017, ainsi que leur évolution durant les années suivantes. Les courbes montrent une forte variabilité du taux d'emploi au moment de l'entrée sur le marché du travail, ainsi qu'une forte sensibilité au cycle économique durant cette phase. Elles indiquent une hausse plus ou moins rapide des taux d'emploi, en fonction des conditions économiques connues par chaque cohorte au moment de l'entrée sur le marché du travail et durant les années suivantes. Notamment, la figure montre que, de 2008 à 2014 – période durant laquelle les conditions économiques étaient défavorables – les taux d'emploi des cohortes de diplômés du deuxième cycle du secondaire ont progressivement diminué (de 60 % à 38 %) : les courbes indiquent une augmentation très lente, voire une diminution dans certains cas. Même plusieurs années après – également en raison de la durée

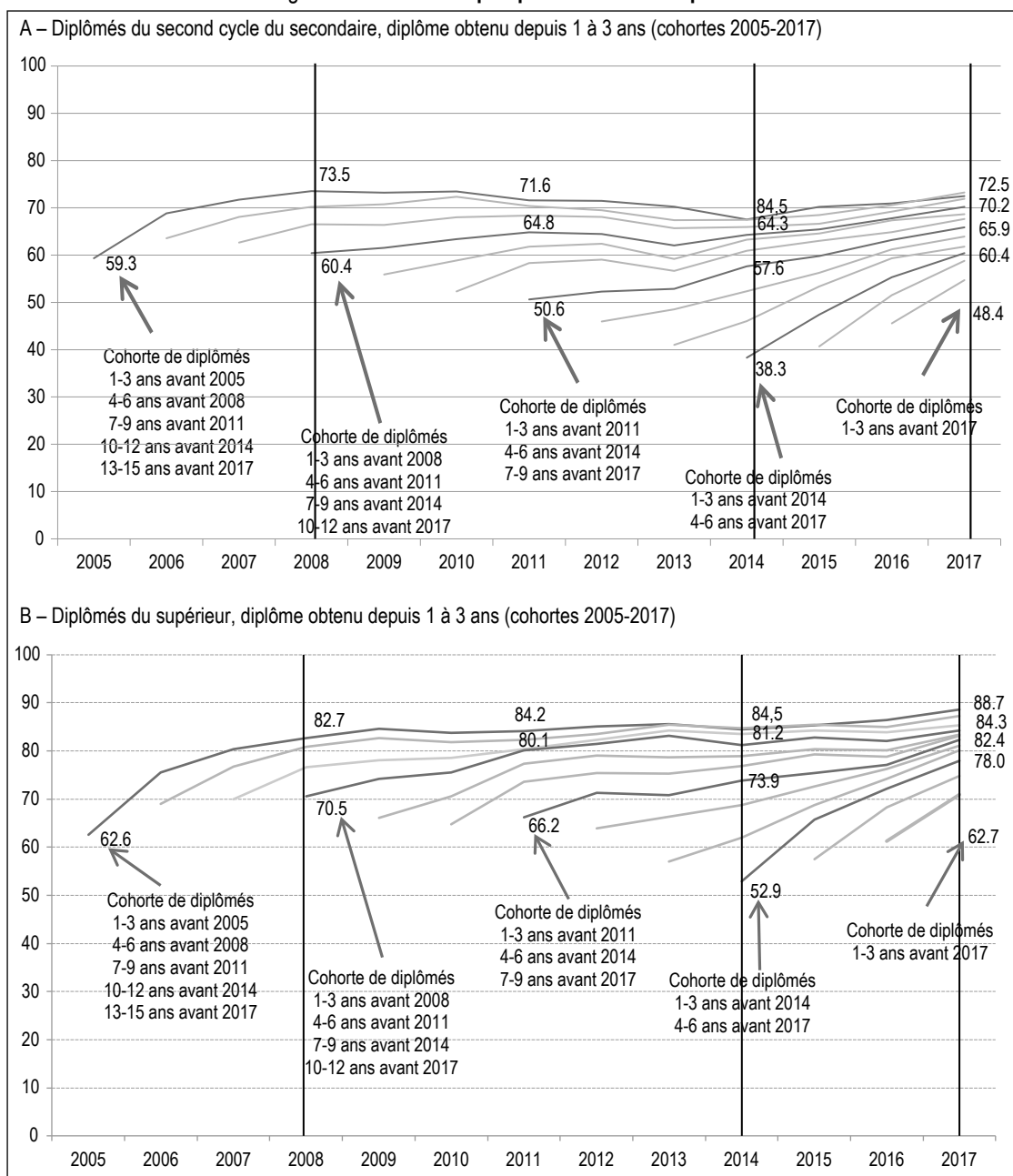
de la crise économique – une différence persiste entre les courbes des cohortes entrées sur le marché du travail avant la crise et celles entrées pendant la récession. Toutefois, ces dernières années, dans un contexte de reprise économique, les taux d'emploi ont eux aussi rapidement augmenté pour les cohortes plus anciennes. Pour cette raison, en plus d'un effet de période clair, il semble également y avoir un effet de cohorte, mais seulement pour les catégories ayant moins d'ancienneté. Les pires conditions en vigueur sur le marché du travail au moment de l'entrée et/ou durant les années suivant immédiatement l'entrée ne semblent pas avoir pénalisé les trajectoires d'emploi des jeunes diplômés sur le long terme. Ainsi, la possibilité d'un « effet cicatrice » dû à des conditions économiques défavorables au moment de l'entrée sur le marché du travail n'est pas corroborée par les données analysées.

La situation est légèrement différente pour les diplômés du supérieur (figure VII-B). Pour les cohortes entrant sur le marché du travail pendant la crise économique, les courbes ne font que se rapprocher de celles des diplômés qui avaient déjà terminé leurs études avant la crise (c'est-à-dire environ sept à neuf ans après l'obtention du diplôme). Durant les dernières années, les courbes du taux d'emploi par génération tendent à une plus grande convergence, ce qui suggère que la reprise économique a permis de réduire davantage les difficultés initialement subies par les diplômés entrant sur le marché du travail pendant la crise. Pour résumer : il ne semble y avoir qu'un effet de période et rien ne suggère un effet de cohorte ou un « effet cicatrice ». Ces résultats sont semblables à ceux de Junot et Minni (2018), qui analysent la même période économique en France. Des différences existent toutefois entre les deux pays : lorsque la situation économique s'améliore, les trajectoires des générations de jeunes français convergent tandis que celles des générations italiennes ne font que se rapprocher, ce qui suggère que la sensibilité au ralentissement économique diminue moins rapidement à mesure que l'ancienneté sur le marché du travail augmente en Italie.

18. Les chiffres de l'emploi total (ISTAT, 2019) semblent eux aussi confirmer cette tendance, avec une forte baisse des contrats de travail permanent en 2017 et une croissance correspondante du nombre de personnes embauchées sur des contrats de travail temporaire.

19. Cette approche, fondée sur la construction de pseudo-panels, a été utilisée, entre autres, par Fondeur & Minni (2004) et par Jugnot & Minni (2018). Fondeur et Minni, analysant l'emploi des jeunes en France sur une longue période (1975-2001), ont conclu que le cycle économique affecte l'insertion des jeunes sur le marché du travail en tant qu'effet de période mais ne crée pas d'effet de génération.

Figure VII – Taux d'emploi par cohortes de diplômés



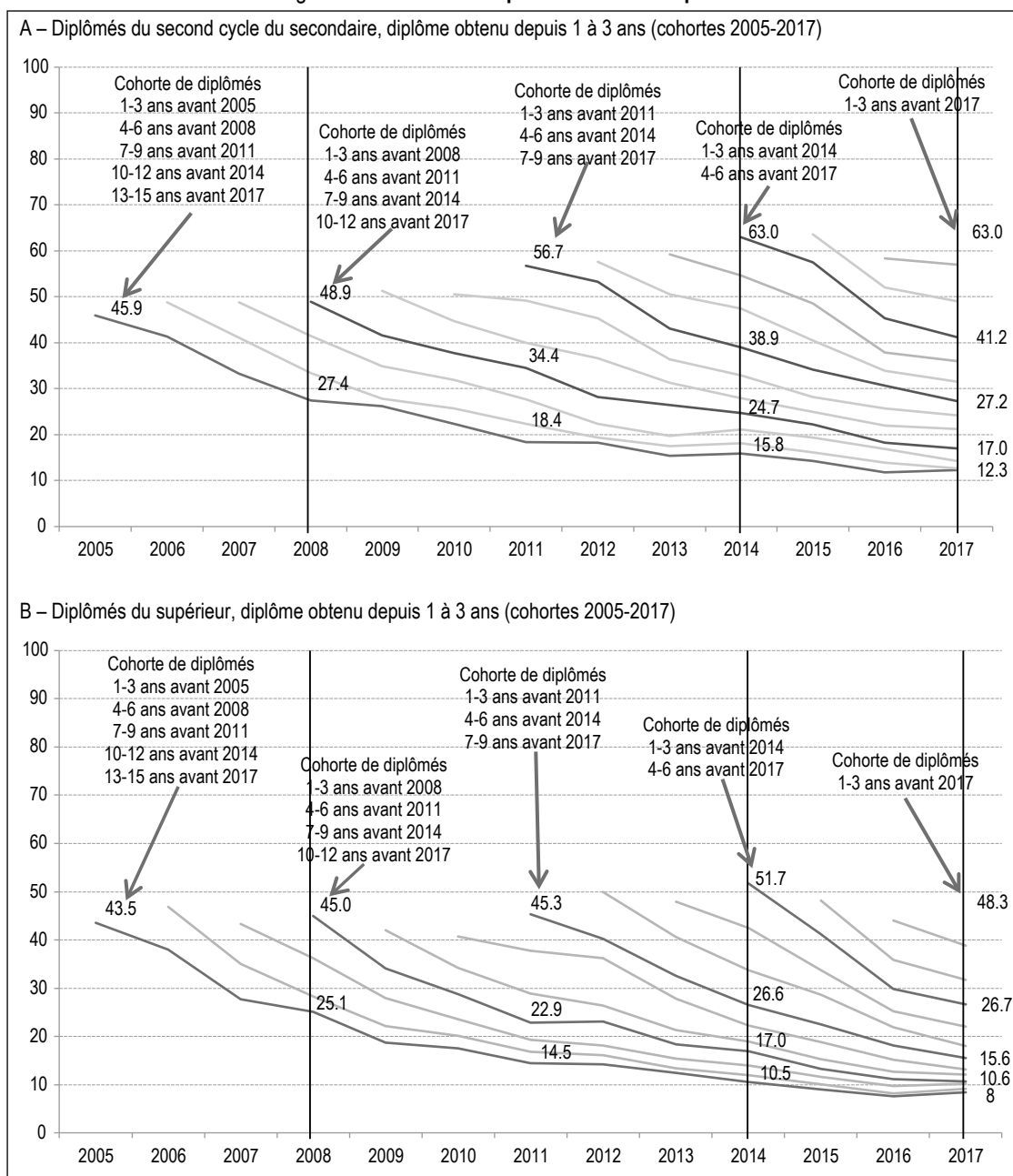
Source : ISTAT, enquête sur les forces de travail.

S'agissant des diplômés du deuxième cycle du secondaire, la part des nouveaux arrivants (un à trois ans après avoir terminé leurs études) occupant des emplois temporaires a augmenté au fil des ans, la seule diminution étant celle de 2016 (figure VIII). La pente des courbes varie d'une cohorte à l'autre en raison de la forte sensibilité du travail temporaire au cycle économique. Toutefois, les courbes de chaque génération montrent également un ralentissement structurel évident. De fait, contrairement à ce qui a été observé pour le taux d'emploi, les différences entre générations persistent tout au long de la période d'observation : les courbes

ne se chevauchent pas et la part de travail stable de chaque génération est inférieure à celle de la génération précédente. Il semble y avoir un effet indépendant du cycle économique, les nouvelles cohortes conservant un travail temporaire dans une plus grande mesure que les cohortes précédentes au fil du temps²⁰. Pour cette raison, nous ne pouvons pas parler d'« effet cicatrice », car la situation semble refléter non pas les conséquences durables d'un ralentissement

20. Selon Fondeur & Minni (2004), l'évolution des normes de travail a également détérioré les conditions d'emploi des jeunes et amplifié la persistance du travail temporaire en France.

Figure VIII – Part de l'emploi en contrat temporaire



Source : ISTAT, enquête sur les forces de travail.

économique sur les trajectoires d'emploi mais plutôt les variations structurelles du marché du travail. Cela évoque donc un effet de cohorte, ainsi qu'un « effet d'enfermement » (Barbieri & Scherer, 2009 ; Barbieri *et al.*, 2019).

Contrairement aux courbes des diplômés du deuxième cycle du secondaire, celles des diplômés du supérieur montrent un effet de période beaucoup moins évident et aucun effet de cohorte clair. Par exemple, sept à neuf ans après la fin des études (respectivement en 2011, 2014 et 2017), la part des jeunes des cohortes de 2005, 2008 et 2011 dans des emplois temporaires

reste plus ou moins la même : 15 %, 17.0 % et 16 % respectivement (figure VIII-B).

Globalement, un effet de période est évident pour toutes les catégories, mais tout particulièrement pour les diplômés du deuxième cycle du secondaire. Il s'accompagne d'un effet temporel, uniquement pour ces derniers, lié à l'évolution structurelle du marché du travail et notamment à la modification des normes d'emploi au fil des années. Ces effets semblent associés à des effets de cohorte uniquement pour les diplômés du deuxième cycle du secondaire, avec les taux d'emploi qui restent à de bas niveaux et la

persistance des emplois temporaires parmi les nouvelles cohortes.

* *
*

Le taux d'emploi des jeunes est très sensible à la situation économique. Les jeunes sont surreprésentés dans les embauches et les licenciements. Il y a deux raisons principales à cela : le nombre élevé de nouveaux diplômés recherchant leur premier emploi chaque année et la part importante du travail temporaire au moment de l'entrée sur le marché du travail.

Dans cet article, nous examinons l'évolution des perspectives d'emploi des jeunes italiens dans un contexte de crise, de reprise et de réforme du marché du travail. Trois types d'effets contribuent à leurs possibilités d'emploi (permanent ou temporaire) : des effets d'âge (liés à l'ancienneté sur le marché du travail), des effets de période (liés à la crise économique et à la reprise qui a suivi, même si elle a été faible) et des effets de cohorte (liés à l'année d'entrée sur le marché du travail). En l'absence de données de panel, il est difficile de séparer ces effets les uns des autres et nous nous concentrons donc sur une dimension à la fois. La première partie de l'analyse (analyse des odds ratios) fournit des indications sur les variations liées aux effets d'ancienneté. La deuxième partie se concentre sur les effets de cohorte, et plus précisément sur l'effet combiné de l'âge et de la période sur la trajectoire des jeunes d'une cohorte.

Notre analyse confirme tout d'abord la sensibilité des taux d'emploi des jeunes diplômés italiens aux ralentissements économiques, ceux ayant obtenu leur diplôme le plus récemment étant les plus pénalisés. Toutefois, les diplômés moins récents ont eux aussi subi les effets de la crise. Les perspectives d'emploi des diplômés récents se sont améliorées après 2014, ce qui confirme également que le marché du travail des jeunes réagit de façon plus prononcée aux cycles économiques. De fait, la hausse du taux d'emploi a été moins marquée parmi ceux ayant terminé leurs études depuis plus de trois ans, notamment pour les diplômés du deuxième cycle du secondaire. Toutefois, la dynamique constatée pendant la reprise, fortement corrélée à l'ancienneté sur le marché du travail, est différente de celle constatée pendant la crise, qui était plus uniforme parmi les diplômés, indépendamment de leur ancienneté sur le marché du travail. Néanmoins, la reprise économique post-2014 ne s'est pas accompagnée d'une augmentation

du travail temporaire (sauf parmi les diplômés du deuxième cycle du secondaire ayant obtenu leur diplôme depuis plus de six ans). Au contraire, la part du travail temporaire parmi les diplômés du supérieur a légèrement diminué pendant cette période. Ce résultat est inattendu dans la mesure où, en règle générale, le début d'une reprise économique est fréquemment marqué par une augmentation du travail temporaire, tant que la solidité de la reprise est encore incertaine. Par ailleurs, le premier décret de la loi *Jobs Act* (décret-loi n° 34 de 2014), qui facilitait l'utilisation de contrats de travail temporaire par les employeurs, aurait dû encourager les embauches temporaires²¹. En conséquence, d'autres parties de la loi *Jobs Act*, qui donnaient plus de flexibilité pour mettre fin aux contrats permanents et offraient des incitations fiscales favorisant ce type de contrat (introduites en 2015 et en 2016) ont indéniablement eu un impact positif sur ces tendances²². L'analyse confirme également la différence qui existe entre les niveaux d'éducation : les diplômés du supérieur sont généralement moins touchés que ceux du deuxième cycle du secondaire et connaissent une reprise plus homogène, indépendamment de leur ancienneté sur le marché du travail. D'après l'analyse des cohortes, il existe un effet de période clair et aucun « effet cicatrice ». Parallèlement, et uniquement pour les diplômés du deuxième cycle du secondaire, les variations du travail temporaire évoquent des effets de cohorte (la part de travail stable de chaque génération de diplômés est inférieure à celle de la génération précédente) et un effet d'enfermement (les cohortes plus récentes restent dans des emplois temporaires pendant plus longtemps).

Ces résultats apportent des éléments nouveaux. Premièrement, les difficultés importantes de la transition des études à l'emploi des jeunes italiens doivent être résolues en réduisant les barrières à l'offre de travail, en améliorant la qualité de l'éducation, en investissant dans les secteurs éducatifs les plus rentables en termes d'employabilité et en renforçant les synergies entre le système éducatif et le marché du travail, y compris les dépenses publiques consacrées à l'éducation²³. Deuxièmement, les politiques du marché du travail peuvent influencer les

21. Globalement, bien que le décret législatif n° 81 du 15 juin 2015 ait restreint l'utilisation de certains contrats temporaires, la réforme semble avoir facilité l'utilisation du travail temporaire (voir Ludovico, 2017).

22. De fait, en 2017, avec la suppression du régime de réduction des cotisations pour les contrats de travail permanent et les prévisions d'introduction de nouveaux avantages pour l'emploi permanent dans la loi budgétaire de 2018, le taux d'emploi temporaire a de nouveau augmenté.

23. L'Italie consacre environ 3,6 % de son produit intérieur brut à l'éducation, de l'école primaire à l'université, soit moins que les pays de l'OCDE qui consacrent 5 % de leur produit intérieur brut en moyenne (OCDE, 2019d).

tendances de l'emploi et de la qualité des emplois, mais les incitations temporaires sont en réalité inefficaces si elles ne sont pas appuyées par des mesures structurelles visant à stimuler la demande en main-d'œuvre qualifiée²⁴.

La crise sanitaire née de la pandémie de Covid-19 que nous traversons actuellement va certainement remettre l'analyse de l'emploi des jeunes en lumière. Pour l'OCDE (2020), « les jeunes sont confrontés à un marché du travail difficile qui pourrait compromettre leur avenir ». Il est probable que l'impact de la pandémie sur l'emploi des jeunes soit différent de l'impact de la crise de 2008, ne serait-ce que par son ampleur. Plus précisément, la crise de la Covid-19 pourrait affecter la durée de la transition études-emploi de façon plus générale en raison de la diminution des possibilités d'emploi,

et le confinement pourrait avoir aggravé les inégalités entre les diplômés du supérieur et ceux du deuxième cycle du secondaire. Il sera donc particulièrement intéressant de comparer les effets de ces deux crises et l'impact des mesures prises pour y répondre – et peut-être de répondre aux inquiétudes mentionnées par Suta *et al.* (2019, p. 30, traduit de l'anglais) dans un débat sur la stratégie de l'ET2025 : « [...] si une nouvelle crise survenait, il n'est pas certain que les diplômés récents soient aujourd'hui mieux armés pour avoir de meilleures perspectives que pendant la crise précédente ». □

24. La faiblesse structurelle de la demande de main-d'œuvre constatée en Italie avant la crise s'explique par la faiblesse du système de production (petite taille des entreprises et capacité d'innovation insuffisante) et par le développement limité des services publics (éducation, santé et services sociaux), qui nécessitent habituellement un grand nombre de travailleurs qualifiés (voir Reyneri, 2017).

BIBLIOGRAPHIE

- Arjona Perez, E., Garrouste, C. & Kozovska, K. (2010a).** Towards a Benchmark on the Contribution of Education and Training to Employability: a discussion note. EUR24147 EN. *Publications Office of the European Union*, Luxembourg. JRC57362.
<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/e448a780-7f71-48fe-bcd4-7acc8ef2289d/language-en>
- Arjona Perez, E., Garrouste, C. & Kozovska, K. (2010b).** Towards a benchmark on the contribution of Education and Training to Employability: In-depth analysis of key issues. EUR 24624 EN. *Publications Office of the European Union*, Luxembourg. JRC60799.
<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/0d85ae5c-9f41-4b92-b3bc-711f7b208586/language-en>
- Barbieri, P. & Scherer, S. (2009).** Labour Market Flexibilization and its Consequences in Italy. *European Sociological Review*, 25, 677–692. <https://doi.org/10.1093/esr/jcp009>
- Barbieri, P., Cutuli, G. & Passaretta, G. (2018).** Institutions and the school-to-work transition: disentangling the role of the macro-institutional context. *Socio-Economic Review*, 16(1), 161–183.
<https://doi.org/10.1093/ser/mww019>
- Barbieri, P., Cutuli, G., Luijckx, R., Mari, G. & Scherer, S. (2019).** Substitution, entrapment, and inefficiency? Cohort inequalities in a two-tier labour market. *Socio-Economic Review*, 17(2), 409–431 (preprint 2016). <https://doi.org/10.1093/ser/mww035>
- Bell, D.N.F. and D.G. Blanchflower (2015).** Youth Unemployment in Greece: Measuring the Challenge. *IZA Journal of European Labor Studies*. <https://doi.org/10.1186/2193-9012-4-1>
- Berloffo, G., Matteazzi, E., Mazzolini, G., Sandor, A. & Villa, P. (2015).** Youth School-To-Work Transitions: from entry jobs to career employment. STYLE *Working Papers* WP10.2. CROME, University of Brighton.
<http://www.style-research.eu/publications/working-papers/>
- Boateng, S.K., Garrouste, C. & Jouhette, S. (2011).** Measuring Transition from School to Work in the EU: Role of the data source. International Conference *Catch the Train: Skills, Education and Jobs*, Brussels, June 20-21.
<https://www.semanticscholar.org/paper/Measuring-Transition-from-School-to-Work-in-the-EU/7d1aef55124ae49f89ea24a76ee319cac4a1fe6b>
- Boeri, T. & Garibaldi, P. (2018).** Graded Security and Labor Market Mobility. Clean Evidence from the Italian Jobs Act. INPS *Working Paper* N°10.
<https://www.sipotra.it/wp-content/uploads/2018/05/Graded-Security-and-Labor-Market-Mobility-Clean-Evidence-from-the-Italian-Jobs-Act.pdf>
- Booth, A., Francesconi, M. & Frank, J. (2002).** Temporary jobs: Stepping stones or dead ends? *The Economic Journal*, 112, 189–213. <https://www.jstor.org/stable/798372>

- Brada, J. C., & Signorelli, M. (2012).** Comparing Labor Market Performance: Some Stylized Facts and Key Findings. *Comparative Economic Studies*, 54, 231–250. <https://doi.org/10.1057/ces.2012.20>
- Carcillo, S., Fernandez, R., Königs, S. & Minea, A. (2015).** NEET Youth in the Aftermath of the Crisis: Challenges and Policies. *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* N°164. <http://dx.doi.org/10.1787/5js6363503f6-en>
- Cascioli, R. (2016).** Le prospettive occupazionali dei giovani al termine dei percorsi di istruzione e formazione in Italia e in Europa alla luce dell'indicatore europeo sulla transizione scuola-lavoro. *Politiche Sociali* N°2/2016, pp. 287–310. <https://doi.org/10.7389/84005>
- Cicchelli, V. & Merico, M. (2007).** Le passage tardif à l'âge adulte des Italiens : entre maintien du modèle traditionnel et individualisation des trajectoires biographiques. *Horizons stratégiques*, 2(4), 70–87. <https://www.cairn.info/revue-horizons-strategiques-2007-2-page-70.htm>
- Council of the European Union, (2013).** Council recommendation of 22 April 2013 on establishing a Youth Guarantee. *Official journal of the European Union*, C120/01. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013H0426\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013H0426(01)&from=EN)
- Council of the European Union, (2012).** Council conclusions of 11 May 2012 on the employability of graduates from education and training. *Official journal of the European Union*, C169/04. http://csdle.lex.unict.it/Archive/LW/EU%20social%20law/EU%20political%20addresses/Council%20of%20the%20EU%20conclusions/20120622-120952_2012_169_04enpdf.pdf
- Council of the European Union, (2009).** Council conclusions of 12 May 2009 on a strategic framework for European cooperation in education and training (ET 2020), C 119/02. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52009XG0528\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52009XG0528(01)&from=EN)
- Dell'Aringa C., De Novellis, F., Barbini, M. & Comegna, V. (2018).** L'esplosione dei lavori temporanei: fattori ciclici o strutturali? Monografia AREL. <https://www.arel.it/ricerche/monografie/lesplisione-dei-lavori-temporanei-fattori-ciclici-o-strutturali>
- European Commission (2017).** Education and Training Monitor. Luxembourg: Publications Office of the European Union. https://ec.europa.eu/education/content/summary_it
- Eurofound (2012).** NEET's – Young people not in employment, education or training: Characteristics, costs, and policy responses in Europe. Luxembourg: Publications Office of the European Union. <https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/report/2012/labour-market-social-policies/neets-young-people-not-in-employment-education-or-training-characteristics-costs-and-policy>
- EUROSTAT (2012).** School-to-work transition statistics. *Statistics explained*. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Archive:School-to-work_transition_statistics
- Fondeur, Y. & Minni, C. (2004).** L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail. *Economie et Statistique*, 378-379, 85–104. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1376673/es378-379e.pdf>
- Gaini, M., Leduc, A. & Vicard, A., (2013).** Peut-on parler de « générations sacrifiées » ? Entrer sur le marché du travail dans une période de mauvaise conjoncture économique. *Economie et Statistique*, 461-463, 5–23. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1377802/ES462A.pdf>
- Garroute, C. (2011).** Towards a benchmark on the contribution of Education and Training to Employability: Methodological Note. EUR 24616 EN. Luxembourg: Publications Office of the European Union. JRC61736. <http://mpira.ub.uni-muenchen.de/37153/>
- Garroute, C. & Rodrigues, M. (2014).** Employability of young graduates in Europe. *International Journal of Manpower*, 35(4), 425–447. <https://doi.org/10.1108/IJM-05-2013-0106>
- Garroute, C. & Rodrigues, M. (2012).** The employability of young graduates in Europe: Analysis of the ET2020 benchmark. Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO), European Commission Joint Research Center. <http://mpira.ub.uni-muenchen.de/49919/>
- Gebel, M. & Giesecke, J. (2016).** Does Deregulation Help? The Impact of Employment Protection Reforms on Youths' Unemployment and Temporary Employment Risks in Europe. *European Sociological Review*, 32(4), 486–500. <https://doi.org/10.1093/esr/jew022>
- Goffette C. & Vero J. (2015).** Youth unemployment and job quality in times of crisis: a European overview. *Training and Employment*, 115, 1–4. <https://www.cereq.fr/en/youth-unemployment-and-job-quality-times-crisis-european-overview>
- Iannelli C. & Soro-Bonmati, A. (2003).** Transition Pathways in Italy and Spain: Different Patterns, Similar Vulnerability? In: W. Muller and M. Gangl (eds). *Transitions from Education to Work in Europe: The Integration of Youth into EU Labour Markets*, Ch. 8, pp.212–250. Oxford University Press.
- INPS (2017).** Le imprese e i lavoratori beneficiari della decontribuzione. XV Rapporto annuale. <https://www.inps.it/nuovoportaleinps/default.aspx?itemdir=46888>

- ISTAT (2019a).** Il mercato del lavoro: un bilancio degli ultimi dieci anni. *Il mercato del lavoro 2018. Verso una lettura integrata*, Ch.1. <https://www.istat.it/it/archivio/227606>
- ISTAT (2019b).** Il sottoutilizzo del lavoro in Italia. Domanda di lavoro delle imprese e disallineamento formativo, *Il mercato del lavoro 2018. Verso una lettura integrata*, Ch. 2 & 3. <https://www.istat.it/it/archivio/227606>
- ISTAT (2019, 2018).** Livelli di istruzione della popolazione e ritorni occupazionali: i principali indicatori. *Statistica Report*.
- ISTAT (2014).** Il mercato del lavoro negli anni della crisi: dinamiche e divari Prf. 3.4.1. I giovani tra difficoltà di ingresso e scarse opportunità in Italia e in Europa. *Rapporto Annuale - La situazione del Paese nel 2013*, Ch.3.
- ISTAT (2013).** Il mercato del lavoro tra minori opportunità e maggiore partecipazione. Prf. 3.4.1. Opportunità di occupazione dei giovani diplomati e laureati. *Rapporto Annuale - La situazione del Paese nel 2012*, Ch.3.
- ISTAT (2010).** La crisi e la sostenibilità. Prf. 4.3.2.2.I giovani che non lavorano e non studiano: un fenomeno in crescita. *Rapporto Annuale - La situazione del Paese nel 2009*, Ch. 4.
- Jugnot, S. & Minni, C. (2018).** Quelques trimestres de mauvaise conjoncture à l'entrée du marché du travail ne suffisent pas à dégrader durablement les conditions d'insertion des jeunes. In: *Couppié T. et al. (eds). 20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions*, pp. 33–40. Céreq Essentiels. <https://www.cereq.fr/20-ans-dinsertion-professionnelle-des-jeunes-entre-permanences-et-evolutions>
- Kogan, I. & Muller, W. (Eds.). (2003).** School-to-Work Transitions in Europe: Analyses of the EU LFS 2000 Ad Hoc Module. MZES, Mannheim. http://www.mzes.uni-mannheim.de/publications/books/school_to_work_2ed.pdf
- Krugman, P. (1994).** Past and prospective causes of high unemployment. *Economic Review*, Federal Reserve Bank of Kansas City, IV(1), 23–43. <http://www.kc.frb.org/publicat/econrev/pdf/4q94krug.pdf>
- Leonardi, M. & Nannicini, T. (2016).** I primi risultati del Jobs Act. *L'Unità*, 17 febbraio.
- Ludovico, G. (2017).** Contratto a tempo determinato versus contratto a tutele crescenti. ADAPT University Press, *Working paper* N°14. https://moodle.adaptland.it/pluginfile.php/30566/mod_resource/content/0/wp_14_2017_ludovico.pdf
- Müller, M. & Gangl, W. (2003).** *Transitions from Education to Work in Europe: the Integration of Youth into EU Labour Markets*. Oxford: Oxford University Press.
- Noelke, C. (2016).** Employment Protection Legislation and the Youth Labour Market. *European Sociological Review*, 32(4), 471–485. <https://doi.org/10.1093/esr/jcv088>
- OECD (2020).** Employment Outlook – Facing the Jobs Crisis. Paris: OECD Publishing. <http://www.oecd.org/employment-outlook/2020/>
- OECD (2019b).** Economic Surveys: Italy 2019. Paris: OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/369ec0f2-en>
- OECD (2019a).** Recent trends in the Italian Labour Market. In: *Strengthening Active Labour Market Policies in Italy*. Paris: OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/575fd92c-en>
- OECD (2019c).** Employment Outlook. Ch. 2. Paris: OECD Publishing. https://www.oecd-ilibrary.org/employment/oecd-employment-outlook-2019_9ee00155-en
- OECD (2019d).** Education at a Glance. Paris: OECD Publishing. https://www.oecd-ilibrary.org/education/education-at-a-glance-2019_f8d7880d-en
- OECD (2010).** Off a good start? Jobs for Youth. Ch. 3. Paris: OECD Publishing. https://www.oecd-ilibrary.org/fr/off-to-a-good-start-jobs-for-youth_5km63dte5q43.pdf?itemId=%2Fcontent%2Fpublication%2F9789264096127-en&mimeType=pdf
- OECD (2008).** Employment Outlook. Ch. 1. Paris: OECD Publishing. https://www.oecd-ilibrary.org/employment/oecd-employment-outlook-2008_empl_outlook-2008-en
- OECD (2000).** From Initial Education to Working Life. Making Transitions Work. Paris: OECD Publishing. https://www.oecd-ilibrary.org/education/from-initial-education-to-working-life_9789264181816-en
- OECD (1994).** The OECD Jobs Study. Paris: OECD Publishing. <https://www.worldcat.org/title/oecd-jobs-study-evidence-and-explanations/oclc/31389050?referer=di&ht=edition>
- Passaretta, G. & Wolbers, M. (2016).** Temporary employment at labour market entry in Europe: Labour market dualism, transitions to secure employment and upward mobility. *Economic and Industrial Democracy*, June 2016. <https://doi.org/10.1177/0143831X16652946>
- Pastore, F. (2017).** Why so slow? The School-to-Work Transition in Italy. *GLO Discussion Paper* No. 65. <http://hdl.handle.net/10419/157538>
- Pastore, F. (2015).** *The Youth Experience Gap. Explaining National Differences in the School-to-Work Transition*. Heidelberg: Physica Verlag.
- Pastore, F., Quintano, C. & Rocca, A. (2020).** Stuck at a Crossroads? The Duration of the Italian School-To-Work Transition. *IZA Discussion Paper* N°13462. <http://ftp.iza.org/dp13462.pdf>

- Quintini, G., Martin, J.P. & Martin, S. (2007).** The Changing Nature of the School-to-Work Transition Process in OECD Countries. *IZA Discussion Paper* N°2582. <http://ftp.iza.org/dp2582.pdf>
- Quintini, G. & Manfredi, T (2009).** Going Separate Ways? School-to-Work Transitions in the United States and Europe. *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* N°90. <https://doi.org/10.1787/221717700447>.
- Ryan, P. (2001).** The school-to-Work Transition: A Cross-national Perspective. *Journal of Economic Literature*, 39(1), 34–92. <https://www.jstor.org/stable/2698454>
- Reyneri, E. (2017).** Occupazione in ripresa. Però di bassa qualità. *Lavoce.info*. <https://www.lavoce.info/archives/48649/occupazione-ripresa-la-qualita-bassa/>
- Scarpetta, S., Sonnet, A. & Manfredi, T. (2010).** Rising youth unemployment during the crisis: How to prevent negative long-term consequences on a generation? *OECD Social, Employment and Migration Working Papers* N° 106. <https://doi.org/10.1787/5kmh79zb2mmv-en>
- Scherer, S. (2004).** Stepping-stones or traps? The consequences of labour market entry positions on future career in West Germany, Great Britain and Italy. *Work, Employment and Society*, 18(2), 369–394. <https://doi.org/10.1177/09500172004042774>
- Sestito, P. & Viviano, E. (2016).** Hiring incentives and/or firing cost reduction? Evaluating the impact of the 2015 policies on the Italian labour market. *Collana Questioni di economia e finanza – Occasional papers, Banca d'Italia*, 325. https://www.bancaditalia.it/pubblicazioni/qef/2016-0325/QEF_325_16.pdf?language_id=1
- Suta, C., Barbieri, L. & May-Gillings, M. (2019).** Recent graduates in employment – Understanding EU targets and drivers. ROA Workshop on Dynamics of Skills Supply and Demand, Maastricht 17-18 Nov. 2018. Brussels: Cambridge Econometrics. <https://www.camecon.com/what/our-work/recent-graduates-in-employment-understanding-eu-targets-and-drivers/>
- Tiraboschi, M. (2012).** Italian Labour Law after the so-called Monti-Fornero Reform (Law No. 92/2012). ADAPT University Press, *E-Journal of International and Comparative Labour Studies*, 1(3-4). [https://www.semanticscholar.org/paper/Italian-Labour-Law-after-the-So-Called-Reform-\(Law-Tiraboschi/793fe045e0e3fbc1818a7d23238e4cd6831fd44](https://www.semanticscholar.org/paper/Italian-Labour-Law-after-the-So-Called-Reform-(Law-Tiraboschi/793fe045e0e3fbc1818a7d23238e4cd6831fd44)
- van der Velden, R.K.W. & Wolbers, M.H. (2008).** A Framework for Monitoring Transition Systems. *OECD Education Working Papers* N° 20. <https://doi.org/10.1787/221381866820>
-